

Sélection des futurs accompagnateurs OPA du premier groupe AC1/ARIA1

Sélection sur dossier

L'un des objectifs du Programme de Relance de l'Investissement et de Modernisation des Exploitations Agricoles PRIMEA est l'accompagnement de 100 Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) en formant des Accompagnateurs Coachs (AC) et des Accompagnateurs Référents en Investissement Agricole (ARIA) dans l'accompagnement à la gestion des OPA. La formation/action aura lieu sur deux promotions d'ici la fin du programme. Cette procédure ne concerne que la première promotion : qui est constituée de 5ARIA et 15 AC.

Une liste d'attente sera établie pour pallier les éventuelles défections.

Les zones concernées par ce programme pour le premier groupe

Les zones d'intervention ont été identifiées à la suite d'une mission d'appui à la gestion des OPA auprès de la composante 2 du PRIMEA réalisée du 23 janvier au 4 février 2023 Par l'Assistance Technique Internationale (ATI) du programme et précisément l'IRAM et AGER qui font partie du consortium.

Le choix des zones des OPA a été fait selon des critères définis par les experts de l'ATI en se basant notamment sur des statistiques fournis par la DGFIOP (les zones qui ont un nombre élevé d'OPA actives par secteur d'activité), et les gouvernorats représentant une diversité d'écosystèmes représentatifs de la Tunisie (olivier, système oasien, grandes cultures, élevage laitier, élevage, etc.)

Il est à noter que les AC1 des groupes de formation de la phase 2 seront affectés à la zone d'OPA selon le tableau ci-dessous.

Bien que la formation aura lieu à ben Arous, l'application de la formation doit se faire dans les zones d'OPA; il faudra donc que les AC et ARIA soient prédisposés de se déplacer pour faire l'application de la formation auprès de ces OPA (Zone de l'OPA) :

Tableau des zones des OPA par régions rattachées

Zone de l'OPA	Région de l'AC selon l'affectation de la phase 2	AC	ARIA
Mahdia	Mahdia	3	1
	Sfax		
	Sousse		
	Kairouan		
	Monastir		
Nabeul	Nabeul	3	1
	Zaghouan		
	Ariana		
	Manouba		
	Ben Arous		
Béja	Beja	3	1
	Bizerte		
	Seliana		
	Jendouba		
	Kef		

Kébili	Kébili	3	1
	Tozeur		
	Tataouine		
	Gabés		
	Médenine		
Kasserine	Kasserine	3	1
	Gafsa		
	Sidi Bouzid		
Total		15	5

NB : Chaque ARIA ne peut candidater que dans une seule zone OPA.

Lieu de la formation

La formation de ce premier groupe aura lieu au centre pilote de transformation et conditionnement des produits agricoles de Bourbii Mhamdia à Ben Arous.

Lieu de l'application

Les zones de l'OPA choisies dans le cadre du programme.

Condition de la formation/action :

Les 5 ARIA et 15 AC du groupe de l'OPA retenus doivent continuer à suivre la formation/action de la phase 2 d'accompagnement des Exploitations Agricoles.

La charge de travail :

- En termes de formation : 5 sessions de formation.
- En termes d'accompagnement des OPA (Accompagnement de 2 OPA la première année et de 3 supplémentaires la deuxième année)

Indemnités de formation : une indemnité de formation forfaitaire de 80 DT est versée par jour de formation.

Il est à noter que les ARIA ne peuvent inclure cette formation et les déplacements qui y sont liés dans leurs Timesheet.

Prime suivie de l'OPA pour chaque année :

	Année 1		Année 2		Année 3		
OPA année 1	Suivi de 2 OPA	1000dt par OPA	2^e année de suivi des OPA de la 1^{ere} année	800 dt par OPA	3^e année de suivi des OPA de la 1^{ere} année	500 dt par OPA	
OPA année 2			3 nouvelles OPA	1000dt par OPA	2^e année de suivi des OPA de la 2^e année	800 dt par OPA	
Totaux		2000 dt		4600 dt		3400dt	Total des 3 années : 10.000

Système de sélection

La sélection des candidats OPA sera une sélection sur dossier étudiée par un comité mixte composé :

- De membres du centre national d'accompagnement à l'investissement agricole (CNAIA) de l'APIA : cheffe du projet, coordinatrice, responsable observatoire des références technico-économique, responsable formation et responsable de suivi et évaluation.
- De l'assistance technique internationale.

La note est composée de la manière suivante :

1. **L'assiduité** : Aux formations de conseil en gestion est un élément éliminatoire de ce processus. Les AC/ARIA sont tenus de faire preuve d'assiduité et de ponctualité de par la charte car l'absentéisme a un impact négatif sur l'apprentissage et la qualité de la formation. Un AC/ARIA qui a fait plus que 20% d'absence ne peut pas suivre la formation d'OPA: **note /20 qui va constituer 15% de la note finale de l'AC/ARIA.**

Par exemple : un AC/ARIA qui a fait 0% d'absence aura 20/20 comme note d'assiduité, un autre AC/ARIA qui a fait 15% d'absence aura 5/20 comme note d'assiduité, et celui qui a fait 20% d'absence aura 0/20 comme note sur l'assiduité.

2. **Note Livrables** : Une note /20 qui constitue 20% de la note finale est attribuée par les ARIA pour les AC et par l'ATI pour les ARIA candidats. Cette note sera vérifiée et confirmée par l'observatoire des références technico-économiques. L'observatoire donne la validation finale de cette note en se basant sur le guide de contrôle de cohérence attribué par l'ATI.

- La note est calculée selon la grille suivante pour les AC :

Critères Livrables	Note /20	% de la note finale 20%
10 diag complets	1diag complets=2pts	10%
10 fiches topaze de différentes EA	1fiche topaze=2pts	10%

**Pour les AC qui ont rendu plus de livrables que le nombre demandé, il convient de noter que nous ne conserverons que le nombre indiqué dans la présente procédure.*

- La note est calculée selon la grille suivante pour les ARIA :

Critères Livrables	Note /20	% de la note finale 20%
2 diag complets	1diag complets=5pts	10%
4 fiches topaze	1fiche topaze= 5 pts	10%

**Pour les ARIA qui ont rendu plus de livrables que le nombre demandé dans cette procédure, il convient de noter que nous ne conserverons que le nombre indiqué ci-dessus.*

3. **Expérience professionnelle : Existence d'une relation de travail contractuelle antérieure pendant les 7 dernières années avec une OPA (contrat à fournir) : note/20 qui va constituer 20% de la note finale de l'AC/ARIA.**
4. **Suivi d'une OPA dans le cadre d'un autre programme de coopération internationale pendant les 7 dernières années : note/20 qui va constituer 20% de la note finale de l'AC/ARIA.**
5. **Suivi une formation sur les OPA (hors formation académique pendant les 7 dernières années) : note/20 qui va constituer 15% de la note finale de l'AC/ARIA.**
6. **Bonification distance : AC/ARIA affecté à la zone d'OPA 20/20 AC/ARIA affecté dans une zone de moins de 50 km 10/20, AC/ARIA affecté dans une zone de plus que 50km 0/20 : note/20 qui va constituer 10% de la note finale de l'AC.**

(Calcul de la distance : du siège du gouvernorat de l'AC selon l'affectation de la phase 2 du PRIMEA au siège du gouvernorat de la zone de l'OPA.)

- **Classement et affectation**

La somme sera calculée en se basant sur le pourcentage du coefficient de chaque note. Un classement des candidats ayant obtenu le meilleur total sera fait en regroupant les candidats des groupes de formation d'accompagnement d'EA par zone d'OPA.

En cas de la non candidature d'ARIA rattachés à la zone de l'OPA, un candidat supplémentaire des AC sera retenu.

En cas de désistement ou d'empêchement du candidat, on passe au candidat suivant.

En cas d'égalité entre des candidats, le candidat de la zone de l'OPA sera retenu ; à défaut le candidat ayant obtenu le meilleur total des points (3, 4, 5,6) sera retenu.

Le classement sera établi **par ordre de mérite des candidats** en fonction du tableau susmentionné (Tableau des zones des OPA par régions rattachées).

Récapitulatif :

Objet	Note	% de la note finale de l'AC	Éliminatoire
Assiduité	Note /20	15%	Oui plus que 20% d'absence
Note Livrables	Note /20	20%	Non
Existence d'une relation de travail contractuelle avec une OPA	Oui 20/20 Non 0/20	20%	Non
Suivi d'une OPA dans le cadre d'un autre programme de coopération internationale	Oui 20/20 Non 0/20	20%	Non
Suivi une formation sur les OPA (hors formation académique)	Oui 20/20 Non 0/20	15%	Non
Bonification distance	Affecté à la zone de l'OPA 20/20 Moins de 50km : 10/20 Plus que 50km : 0/20	10%	Non

Comment candidater ?

- L'AC ou l'ARIA qui veulent candidater à ce programme adresse le formulaire de Demande d'adhésion à la formation de spécialisation OPA (ci-joint) et l'intégralité des pièces justificatives qui valident ses qualifications sur l'adresse mail : primea.opa@apia.com.tn avant le **08 Septembre 2023**.
- La liste des candidats retenus sera affichée sur le site web www.apia.com.tn. Un délai de 4 jours d'opposition est compté depuis la publication du classement. L'opposition se fait en envoyant un mail sur l'adresse : primea.opa@apia.com.tn.
- Une invitation par **mail** et **sms** sera envoyée aux candidats retenus dans ce programme d'OPA.

Important : *Le candidat retenu à la formation pour être futur accompagnateur OPA, doit s'engager à faire l'application dans la zone d'affectation des OPA (Mahdia/Nabeul/Béja/Kébili/Kasserine) selon le Tableau des zones des OPA par régions rattachées présenté plus haut dans cette procédure. En cas de refus le candidat d'après dans le classement sera retenu.*